

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 02/10/2020

Levée des mesures de restrictions des usages de l'eau dans le Territoire de Belfort

En raison d'une évolution favorable de la situation hydrologique et après avis des cellules de veille sécheresse du Doubs et du Territoire de Belfort, **Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort, a levé l'ensemble des mesures de restrictions des usages de l'eau** applicables dans le Territoire de Belfort depuis le 15 septembre dernier, par arrêté préfectoral du 2 octobre 2020.

La situation reste fragile, et la vigilance doit être maintenue dans l'attente de la recharge des nappes phréatiques, au risque d'être confronté à de futurs déficits hydriques.

Chacune et chacun d'entre nous doit conserver des comportements responsables dans sa consommation en eau. Au-delà des économies générées, il en va de la préservation des ressources en eau superficielle et en eau souterraine, essentielles pour notre alimentation en eau potable tout comme pour la préservation de l'eau et de la vie en milieu naturel.

Les gestes simples qui évitent le gaspillage :

- *Ne pas laisser couler un robinet inutilement ;*
- *Préférer une douche à un bain ;*
- *Réutiliser l'eau de lavage des légumes pour arroser les plantes ;*
- *Faire tourner le lave-linge et le lave-vaisselle à pleine charge ;*
- *Relever le compteur d'eau régulièrement pour repérer les fuites ;*
- *Stopper les usages non prioritaires ;*
- *Lavage de la voiture ;*
- *Nettoyage des terrasses ;*
- *Arrosage des pelouses.*

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 03 84 57 15 76
Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr
Direction du cabinet